

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 21 avril 2023

Le 21 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick
Formant la majorité des membres en exercice.

Était présent pour la présentation du budget : AUBRY Francis, secrétaire de mairie.

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11 avril 2023

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 07

ORDRE DU JOUR :

- Compte de Gestion 2022 (Commune et Service Des Eaux)
- Compte Administratif 2022 (Commune et Service Des Eaux)
- Budget Primitif 2023 (Commune et Service Des Eaux)
- Taxes locales 2023
- Affaires diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 19 H 00

Un dossier comportant tous les documents a été remis à chaque conseiller, à savoir :
Compte de Gestion 2022, Compte Administratif 2022, Budget Primitif 2023 et un état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

♦ COMPTE DE GESTION 2022 – COMMUNE (DCM 05/2023 // DCM 06/2023)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 de la Commune qui laissent apparaître un excédent de 383 330,93 €

♦ COMPTE DE GESTION 2022 – SERVICE DES EAUX (DCM 08/2023 // DCM 09 /2023)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du Service Des Eaux qui laissent apparaître un excédent de 29 655,67 €

♦ **BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE (DCM 07/2023)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif de la Commune qui laisse apparaître un excédent de 286 680,93 €

♦ **BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE DES EAUX (DCM 10/2023)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif du Service Des Eaux qui présente un budget à l'équilibre pour un montant de dépenses de 93 125,85 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2023.

♦ **TAXES LOCALES 2023 (DCM 11/2023)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition des taxes locales de 2022 pour 2023 :

- Taxe foncière – bâti : 27,22 %
- Taxe foncière – non bâti : 2,33 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 5,06 %
- Taxe d'habitation : 4,56 %

Pour rappel : En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée pour tous les contribuables. La taxe d'habitation reste toutefois due pour les autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

♦ **SUBVENTIONS 2023**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour un montant total de 850 € :

- ADAPEIM : 50 € (DCM 12/2023)
- Souvenir Français : 300 € (DCM 13/2023)
- Comité des Fêtes de Levoncourt à Baudrémont : 200 € (DCM 14/2023)
- ADMR : 150 € (DCM 15/2023)
- Au Fil de l'Aire : 150 € (DCM 16/2023)

♦ **GUIRLANDES DE NOEL (DCM 17/2023)**

Madame le Maire présente le devis de Monsieur Yvan MANCHETTE, relatif à la continuité de la rénovation des guirlandes de Noël, à savoir :

- 7 bouquets d'étoiles
- 1 traverse de rue

Le devis s'élève à 2 791,30 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis présenté.

♦ **EXHUMATIONS (DCM 18/2023)**

Madame le Maire ayant présenté tous les devis des prestataires, à savoir l'entreprise DESPREZ, Les Pompes Funèbres Sammielloises, l'entreprise CLAUSSE et PFG (anciennement AGRAPART),

A l'unanimité, Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise PFG : 5 344,01€ TTC

♦ **CHEMINS RURAUX ET VOIRIE**

Madame le Maire présente aux élus plusieurs devis réalisés par l'entreprise CHARDOT, à savoir, l'entretien de la Côte de Bâne, terrassement et pose d'un collecteur béton coté point de pompage agricole, terrassement de la plateforme sous l'appentis de la mairie, prolongement de trottoir rue derrière le pont et réalisation de trottoirs côté lavoir et côté abri bus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- Entretien Côte de Bâne : 3 407,95 € HT (DCM 19/2023)
- Terrassement et pose d'un collecteur béton : 3 095,00 € HT (DCM 20/2023)
- Terrassement sous l'appentis : 1 454,53 € HT (DCM 21/2023)

Concernant le point de pompage agricole, des caniveaux vont être posés sans frais supplémentaires puisque la facture 2022 a été payée avec la pose des caniveaux

Les élus ne donnent pas suite aux devis relatifs aux créations et prolongements de trottoirs.

Ce point sera revu et affiné en octobre 2023 par rapport aux aides financières que la commune pourrait obtenir.

♦ **TOITURE DE LA MAIRIE**

La commune est en attente de la validation de la demande DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) présentée pour obtenir une aide financière.

Les élus attendent la réponse afin de se prononcer sur le choix du prestataire.

♦ **RENOVATION DU PARC LUMINAIRE DE LEVONCOURT**

Dans le cadre du « Fonds vert » créé par l'Etat pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, le parc luminaire de la commune doit être obligatoirement rénové avec des leds.

La part communale s'élève à ce jour à 4 505,40 € HT pour 29 points lumineux sur un montant total de 15 018,00 € HT. La participation du SIE est de 70 % soit 10 512,60 € HT

Cependant, le Syndicat d'Electrification Centre Meuse attend de connaître les aides octroyées par l'Etat pour communiquer aux communes concernées par ce dispositif le reste à charge final.

Ce dossier sera donc revu lors d'un prochain conseil.

♦ **FERMETURE DE CLASSES DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE (DCM 22/2023)**

L'Education Nationale envisage la suppression de 22 postes dans le département de la MEUSE.

Madame le Maire a remis à chaque conseiller le projet de motion relative à la proposition de suppression de postes en Meuse présenté par l'Association des Maires de Meuse et l'Association des Maires Ruraux de Meuse.

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le soutien à la motion contre la proposition de suppression de postes d'enseignants dans le département de la Meuse.

♦ **AGENDA COMMUNAL**

- VENDREDI 5 MAI à 19 H : Réunion des bénévoles pour l'organisation de la journée du dimanche 14 mai (inauguration de la place de la Mairie et concert) ;
- MARDI 9 MAI à 20 H : Réunion PLUi – Présentation du projet aux élus par Monsieur Michel MOREAU, vice-président de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE, et qui en charge du dossier ;
- SAMEDI 3 JUIN de 10 H A 12 H : Formation à l'utilisation d'un défibrillateur ;
- VENDREDI 9 JUIN à 20 H : Réunion du Conseil Municipal (élection du délégué aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023) ;
- JEUDI 22 JUIN à 19 H : Réunion avec l'association « Au Fil de l'Aire » pour l'organisation des festivités de fin d'année qui sont envisagées dans la commune ;
- PERMANENCES ENQUETE PUBLIQUE : Mardi 2 mai de 10 H à 12 H, samedi 13 mai de 10 H à 12 H et mercredi 17 mai de 15 H à 17 H.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : VENDREDI 9 JUIN 2023 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé à 20 H 45, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie DAILLY

Marie-Pierre VERDUN

